



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

199 ch. Charron

Il y aura séance régulière du conseil le 18 juillet 2022 à 18h30 au 350, chemin de Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs.

Nature de la demande et effet sur la propriété de Simon Miljour, au 199, chemin Charron, matricule : 3515-01-1286.

- Permettre l'utilisation de pieux à titre de fondation d'une résidence, alors que l'article 24 du règlement de construction numéro 369-02 ne prévoit pas ce matériau parmi ceux autorisés ;
- Permettre une largeur de la résidence projetée de 4.8 mètres alors que le minimum requis est de 6 mètres selon le règlement de zonage 367-02.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre avant que le conseil statue relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Lacs, ce 5^{ième} jour du mois juillet 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Caroline Champoux, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 5 juillet 2022 entre 8 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8 juillet 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière par intérim